

# CONVENTION-CADRE OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE 2023 – 2028

## Communauté de Communes Cœur de Garonne Pour les communes de Cazères-sur-Garonne, Martres-Tolosane et Rieumes

### ENTRE

#### La commune de Cazères,

Représenté par son maire, Monsieur Jean-Luc RIVIERE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 mai 2023,

Ci-après désigné par Cazères,

#### La commune de Martres-Tolosane,

Représenté par son maire, Monsieur Loïc GOJARD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 10 mai 2023,

Ci-après désigné par Martres-Tolosane,

#### La commune de Rieumes,

Représenté par son maire, Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 mai 2023,

Ci-après désigné par Rieumes,

#### La communauté de communes Cœur de Garonne,

Représenté par son Président, Monsieur Paul-Marie BLANC, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 25 mai 2023,

Ci-après désigné par Cœur de Garonne,

D'une part,

**ET**

**L'État,**

Représenté par Pierre-André DURAND

Ci-après désigné par « l'État »,

**La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,**

Représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA,

Ci-après désigné par la Région,

**Le département de la Haute-Garonne,**

Représenté par son Président, Monsieur Sébastien VINCINI,

Ci-après désigné par le Département ;

**Le PETR du Pays Sud Toulousain,**

Représenté par son Président, Monsieur Gérard ROUJAS,

Ci-après désigné par le Pays Sud Toulousain,

**L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie,**

Représenté par sa directrice, Madame Sophie LAFENETRE,

Ci-après désigné par l'EPF,

**La Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie,**

Représentée par son directeur territorial, Monsieur Olivier LIVROZET,

Ci-après désigné par la Caisse des Dépôts,

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

# Table des matières

<i>Préambule</i>	4
<i>Article 1 - Objet de la convention-cadre</i>	4
1.1. Le territoire	5
1.2. Les documents cadres existants concourants à la définition des orientations stratégiques pour le territoire	6
<i>Article 2 – Les ambitions du territoire</i>	7
<i>Article 3 – Les orientations stratégiques</i>	18
<i>Article 4 – Le plan d’action</i>	19
4.1. Les actions	19
4.2. Projets en maturation	23
<i>Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie</i>	23
<i>Article 6 - Engagements des partenaires</i>	23
6.1. Dispositions générales concernant les financements	23
6.2. Le territoire signataire	23
6.3. L’État, les établissements et opérateurs publics	24
6.4. Engagements de la Région	25
6.5. Engagements du Département	25
6.6. Engagements des autres partenaires publics	26
6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	27
6.8. Maquette financière	27
<i>Article 7 : Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »</i>	27
<i>Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain</i>	28
<i>Article 9 - Suivi et évaluation du programme</i>	29
<i>Article 10 - Résultats attendus du programme</i>	29
<i>Article 11 – Utilisation des logos</i>	29
<i>Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité</i>	30
<i>Article 13 – Evolution et mise à jour du programme</i>	30
<i>Article 14 - Résiliation du programme</i>	30
<i>Article 15 – Traitement des litiges</i>	30

## Préambule

*Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.*

*Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.*

*La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.*

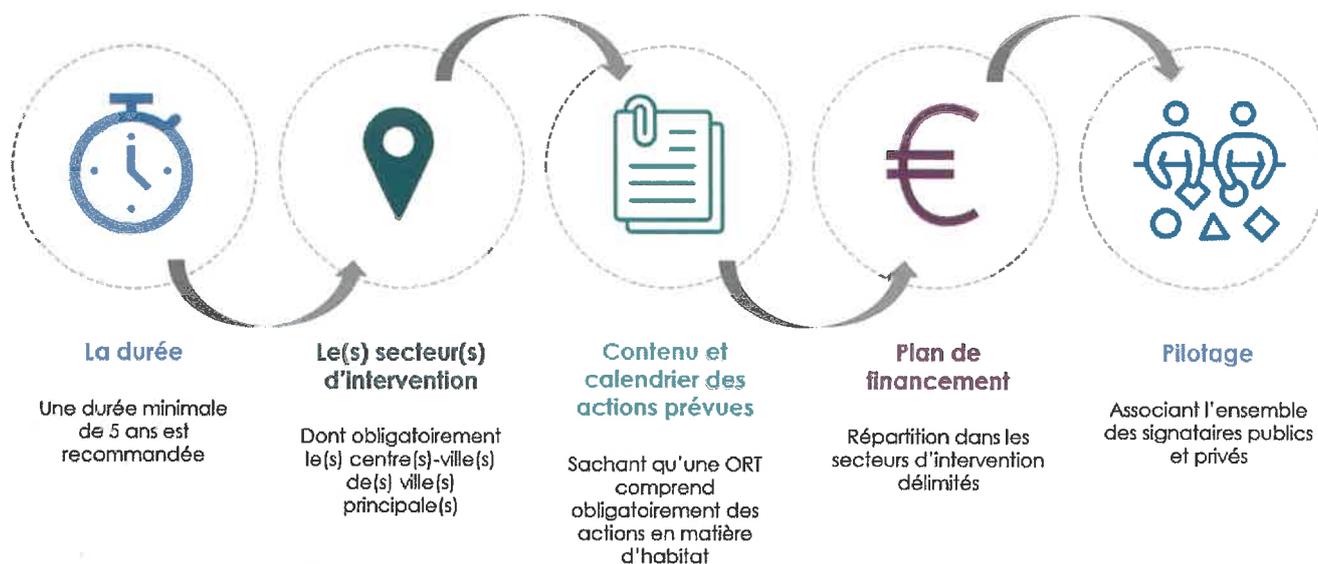
## Article 1 - Objet de la convention-cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention-cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

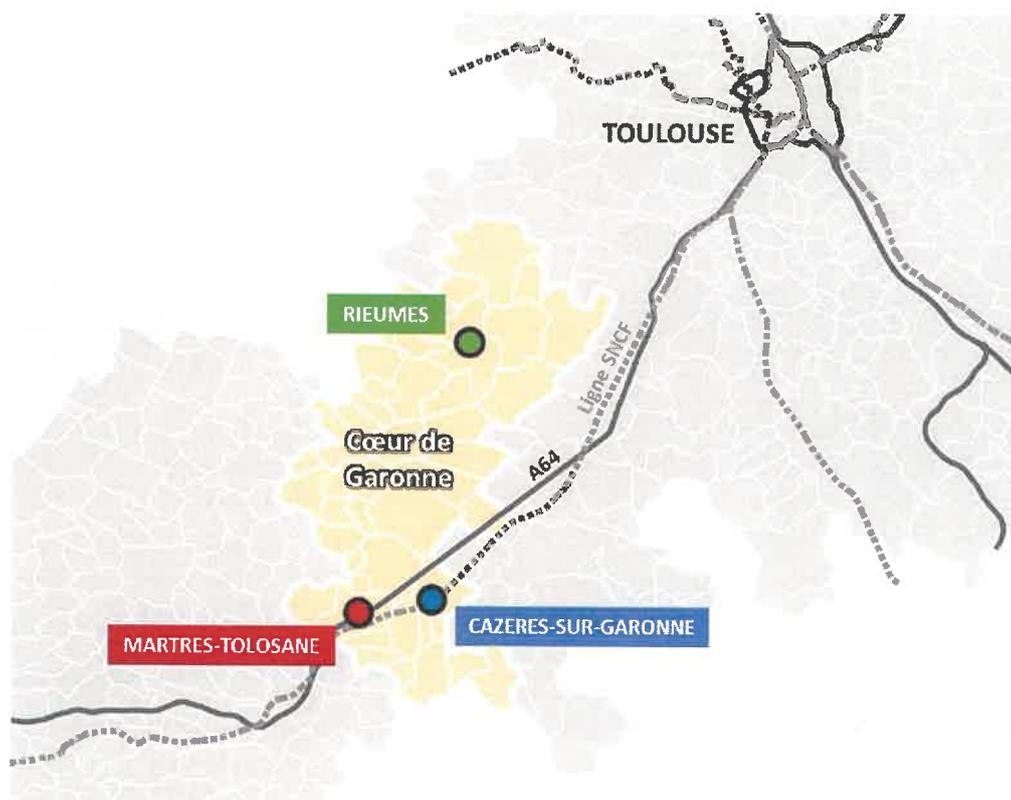


Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

## 1.1. Le territoire

Située dans le département de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur de Garonne s'étend du nord au sud entre Toulouse et Saint Gaudens. Le nord de l'intercommunalité appartient à la couronne périurbaine de l'agglomération toulousaine, tandis que le sud est plus rural. Le territoire de la CC Cœur de Garonne est partie intégrante du Pays Sud Toulousain avec le Bassin Auterivain et le Volvestre, l'ensemble étant animé par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) partenaire de la présente convention.



Carte de situation des communes « Petites Villes de Demain » en Cœur de Garonne

Trois bourgs structurants de la communauté de communes sont lauréats au programme Petites Villes de Demain : Rieumes, au nord et Cazères et Martres-Tolosane au sud.



## 1.2. Les documents cadres existants concourants à la définition des orientations stratégiques pour le territoire

### Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du Pays Sud Toulousain

Le CRTE élaboré à l'échelle du Pays Sud Toulousain et animé par le PETR porte les orientations suivantes :

#### Orientation 1 : Tendre vers une économie responsable et décarbonée

- Préserver et gérer efficacement les ressources renouvelables en matières premières et en énergie
- Stimuler les filières vertes en particulier la production d'énergies renouvelables en vue d'une autosuffisance énergétique à terme.

#### Orientation 2 : Un territoire performant en termes de services à la population

- Renforcer le maillage des services et équipements
- Agir pour la santé de tous, en lien avec le Contrat Local de Santé

#### Orientation 3 : Pour une mobilité différente, écologique et pratique

- Renforcer et accroître les mobilités alternatives
- Permettre la mobilité de tous

#### Orientation 4 : Valoriser le patrimoine naturel, humain et bâti du territoire

- Préserver, restaurer et médiatiser culture et patrimoine
- Mettre en réseau et coordonner le maillage culturel et touristique, vers une mutualisation et une valorisation économique du patrimoine.

### Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Sud Toulousain

Le SCOT du Pays Sud Toulousain a été approuvé en octobre 2012 et fixe les objectifs stratégiques à l'horizon 2030. Ses objectifs sont les suivants :

- Organiser un développement équilibré à horizon 2030.
- Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures
- Conforter l'autonomie économique du territoire
- Assurer une urbanisation durable pour tous
- Promouvoir une mobilité pour tous, accessible à tous.

Délibérée en 2018, sa révision a atteint en 2023 la phase de rédaction de ses différentes parties, à commencer par le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO), auxquels s'adjoindront rapidement le Plan d'Action et le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) ; le tout en connexion étroite avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) porté par le PETR sur le Pays Sud Toulousain (bilan à mi-parcours amorcé en vue d'engager sa seconde phase sur la période 2023-2026), et sur le fondement des récentes évolutions législatives et réglementaires, en particulier en matière de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets (sobriété et efficacité dans l'usage des ressources). Le SCoT ainsi régénéré, dont l'arrêt est prévu courant 2024, sera non plus seulement un cadre, mais aussi une feuille de route qui s'imposera à l'ensemble du territoire et de ses composantes en matière de planification à 20 ans.

À noter aussi la Stratégie de Développement Local (SDL) élaborée par le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Sud Toulousain, lui-même porté par le PETR, dans le cadre de la programmation européenne LEADER 2023-2027. Couplée à l'Approche Territoriale Intégrée du FEDER 2023-2027, dont le PETR est aussi chef de file pour le Pays Sud Toulousain, cette démarche doit permettre de mobiliser des fonds européens au profit des projets publics et privés concourant à une haute qualité de vie rurale sur le territoire, déclinée en haute qualité de services, en haute qualité agro-économique et en haute qualité environnementale.

## Le programme local de l'habitat (PLH) de Cœur de Garonne

Le PLH est la stratégie portée par les acteurs du territoire pour satisfaire les besoins des personnes en logement et en places d'hébergements. Il s'agit d'un programme territorialisé à la commune dont la dimension stratégique est renforcée par le caractère opérationnel des actions prévues. Le PLH de la communauté de communes Cœur de Garonne a été adopté en octobre 2018 et fixe les orientations suivantes :

- Poursuivre une politique d'attractivité résidentielle forte en diversifiant l'offre et les publics cibles pour ne pas aggraver la dépendance au coût de l'énergie
- Diversifier le parc pour répondre à davantage de besoins
- Engager une politique de réhabilitation et de remise à niveau du parc de logements anciens occupés.
- Garantir l'opérationnalité du PLH.

## Le projet de territoire de Cœur de Garonne

Elaborer en 2018, le projet de territoire de la communauté de communes Cœur de Garonne se décline autour des thématiques suivantes :

- Revitalisation des centres-bourgs
- Soutien à l'agriculture sur le territoire
- Accompagnement des services à la population
- Création d'emploi et de richesses sur le territoire
- Développement du tourisme, valorisation du patrimoine et de la vie culturelle locale.

## Contrats Bourg-Centre

Les trois communes s'engagent également dans la politique Bourgs-Centres portée par la Région Occitanie sur la période 2023-2028 :

- Par voie d'avenant : pour Cazères et Martres-Tolosane ;
- Par un nouveau contrat : pour Rieumes.

Le contrat et les avenants seront présentés en Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie le 7 juillet 2023.

Les orientations stratégiques et les plans d'actions des contrats Bourg-Centre et de la convention ORT ont été définies de telle manière à faciliter leur lisibilité entre les deux documents.

## Article 2 – Les ambitions du territoire

Le projet de territoire permet d'identifier un certain nombre d'enjeux auxquels sont confrontés les territoires. Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs. Les différents éléments de diagnostic ont permis de faire ressortir les constats et enjeux suivants.

*Une synthèse des différents diagnostics réalisés sur le territoire est présentée en annexe 1 du document.*

### Sur le plan démographique

L'intercommunalité Cœur de Garonne connaît une dynamique démographique positive grâce à sa situation dans la couronne périurbaine de l'agglomération toulousaine. Le territoire attire une population familiale et aujourd'hui 70% des 14 655 ménages de l'intercommunalité sont des familles (10 076 familles). Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, plus de 50% de la population de l'intercommunalité se concentre sur les six bourgs principaux que sont Cazères (4 824 habitants), Lherm (3 887 habitants), Rieumes (3 746 habitants), Bérat (3 123 habitants) Martres-Tolosane (2 450 habitants) et Sainte-Foy-de-Peyrolières (2 149 habitants).

#### ENJEUX

- ⇒ Accompagner la dynamique démographique via le développement d'une offre de logements diversifiés et le maintien de services de qualité
- ⇒ Prévenir un phénomène de ville dortoir par rapport à Toulouse

### Sur le plan de l'habitat

L'intercommunalité a un parc de logements de 17 083 unités. Les logements sont majoritairement anciens et de grandes taille - 48% ont 5 pièces et plus. A l'échelle de l'intercommunalité, environ 25% des résidences principales datent d'avant 1945. 11% ont été construits entre 1946 et 1970, 22.7% entre 1970 et 1991 et 40,9% depuis 1990.

Le parc social est peu développé sur l'intercommunalité (5% des logements) et la majorité des logements sociaux (64%) se concentrent sur le bassin de Cazères dont 40% sont sur la commune de Cazères même.

10% des logements sont vacants à l'échelle de l'intercommunalité.

#### ENJEUX

- ⇒ Garantir une répartition équilibrée des logements sociaux sur l'ensemble de l'intercommunalité
- ⇒ Garantir une diversité des logements disponibles à l'échelle de l'intercommunalité pour fluidifier les parcours résidentiels.
- ⇒ Assurer une rénovation des logements anciens et une adaptation des logements aux besoins de la population (famille, population vieillissante...)
- ⇒ Accélérer la rénovation énergétique des logements privés
- ⇒ Encadrer et accompagner la consommation foncière et la construction de neuf

### Sur le plan économique

L'intercommunalité Cœur de Garonne est structurée autour de deux pôles d'emploi : Rieumes au nord et Cazères au sud. Le nombre d'emplois disponibles sur l'intercommunalité augmente (7 934 en 2008 à 8 385 en 2018). La part des emplois industriels (15% en 2018) et agricoles (6% en 2018) diminue tandis que les emplois dans le commerce, transports, services divers et dans l'administration publique, enseignement, santé augmentent.

La population de l'intercommunalité présente plusieurs signes de fragilité. Elle est notamment moins diplômée qu'à l'échelle du département et est majoritairement composée d'ouvriers et d'agriculteurs. Le taux de chômage est de 13% et 20% des ménages sont en situation de pauvreté sur le territoire intercommunal soit une proportion similaire à la moyenne départementale.

Cependant, il y a un potentiel touristique autour de différents pôles. Son développement implique d'asseoir une stratégie pensée à l'échelle de l'intercommunalité. Le territoire offre une palette d'activités permettant de miser sur un développement touristique qui tire parti de la proximité de Toulouse et de son offre nature (Garonne, forêt de Rieumes...)

- ⇒ Prévenir l'accentuation des disparités économiques et sociales entre le nord et le sud de l'intercommunalité
- ⇒ Accompagner un développement économique et le desserrement des activités du bassin toulousain sur l'ensemble de l'intercommunalité
- ⇒ Accompagner et structurer le développement de l'offre touristique

### ***Sur le plan des équipements et des services***

A l'échelle de l'intercommunalité, les communes de Rieumes et Cazères concentrent un grand nombre de services, d'équipements et de commerces. L'armature commerciale de l'intercommunalité compte 400 commerces environ organisés autour des pôles de Rieumes et Cazères. 84% des commerces de l'intercommunalité sont ainsi concentrés au sein des trois communes PVD.

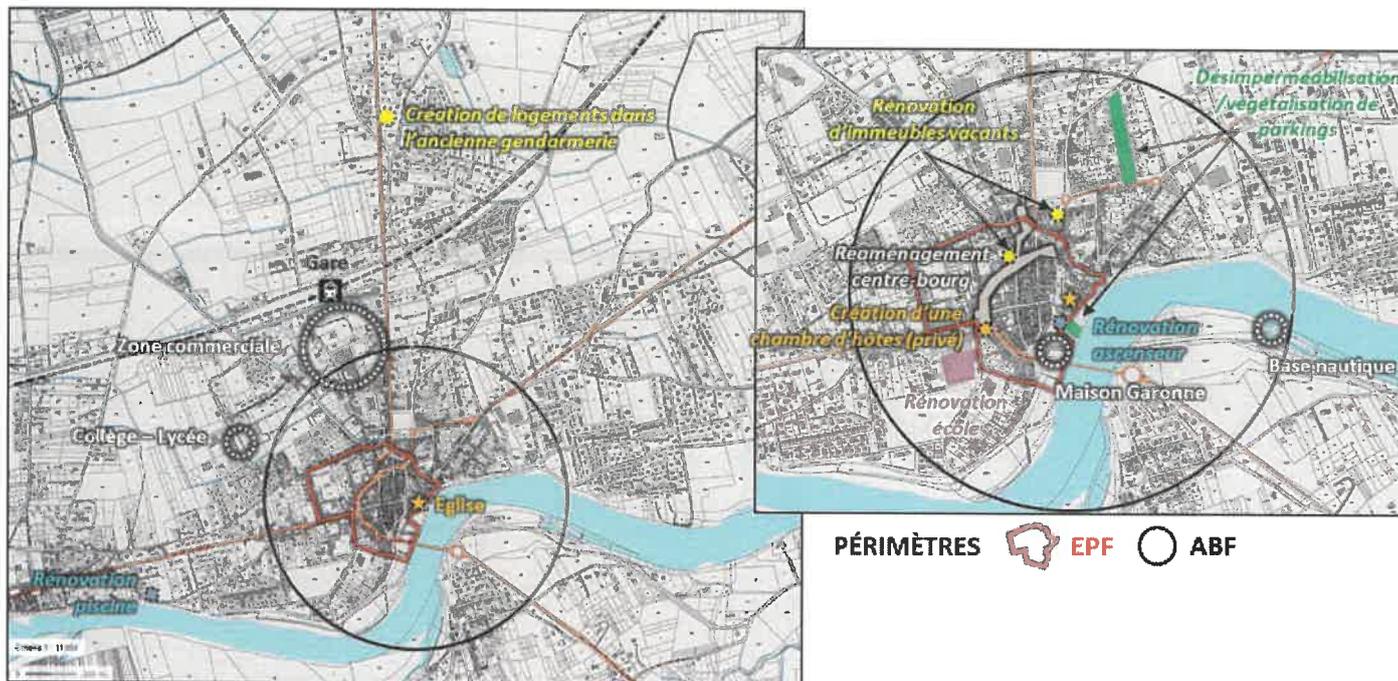
- ⇒ Assurer le maintien d'équipements et de services de qualité à l'échelle de l'intercommunalité
- ⇒ Travailler sur une mutualisation des équipements lourds pour limiter les besoins d'investissement
- ⇒ Assurer l'accessibilité des services et équipements depuis les centres-bourgs pour prévenir la dépendance à la voiture

### ***Sur le plan des mobilités***

Le territoire est structuré par un maillage de routes et par la présence de l'A64 qui permet de relier Toulouse en 50 minutes de voitures depuis Cazères. Le bassin de Cazères est relativement épargné par les mouvements pendulaires en raison de son pôle d'emploi, le reste du territoire est drainé par les deux polarités de Toulouse au nord et Saint Gaudens au sud. Les déplacements domiciles-travail sont donc nombreux et 87% sont effectués en voiture.

Cazères et Martres Tolosane bénéficient de la présence d'une gare TER sur la ligne Pau-Toulouse. Les mobilités en transport en commun entre les différents pôles de l'intercommunalité sont difficiles et peu structurées. Il n'existe ainsi aucune ligne entre Rieumes et Cazères. Depuis Rieumes, deux lignes existent vers Toulouse et deux desservent le Muret. L'offre de mobilités est à consolider. Un travail est en cours, porté par le PETR, pour renforcer l'intermodalités par de l'autopartage ou covoiturage. Par ailleurs, une optimisation des lignes LiO est en cours sur Rieumes afin de la rendre plus lisible pour les usagers.

- ⇒ Développer une offre de mobilité à l'échelle intercommunale pour favoriser le report modal de la voiture vers les transports en communs
- ⇒ Développer les liaisons douces
- ⇒ Garantir l'accessibilité des différents pôles au sein de l'intercommunalité



Carte des principaux pôles et projets à Cazères-sur-Garonne

### Sur le plan démographique

Cazères compte 4 824 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La ville connaît une augmentation progressive de sa population (+3,8% entre 2008 et 2018). Les projections à 2030 prévoient une croissance de la population de 6% basée sur une forte augmentation de la part des plus de 60 ans.

#### ENJEUX

- ⇒ Accompagner l'augmentation de la population
- ⇒ Anticiper le vieillissement de la population

### Sur le plan de l'habitat

En 2019, le parc de logement comptait 2 786 logements. Il est composé en majorité de logements de grande taille (66% ont 4 pièces et plus). L'habitat historique de la bastide est plutôt préservé mais des logements dégradés sont observés sur les étages des locaux commerciaux fermés dans la rue du Quatre Septembre. Des marchands de sommeil sont présents sur la commune. Cazères concentre 17 copropriétés fragiles et 40% des logements sociaux de l'intercommunalité (étude du CD31 sur les copropriétés fragiles, 2021). La vacance est de 16% sur la commune. Au cours des 10 dernières années, 50 logements ont été signalés comme appartenant au parc privé potentiellement indigne (données Anah 2017). L'étude ADIL menée en 2022 a porté plus spécifiquement sur la vacance de longue durée des logements privés. Caractérisée de « structurelle », cette vacance de logement se distingue de la vacance dite « conjoncturelle » par sa durée (considérée supérieure à 2 ans) et concerne un parc de logement souvent dévalorisé, obsolète et peu adapté à la demande. Elle vient ainsi alimenter progressivement un stock de logement exclu du marché de la vente et de la location. Cette étude a permis de contacter les propriétaires de logements durablement vacants de la commune. Elle souligne notamment un bon taux de retour de la part des propriétaires de ces logements, ce qui laisse présager d'une possible mobilisation dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'amélioration de l'habitat. Le diagnostic en annexe fourni davantage de détails.

#### ENJEUX

- ⇒ Améliorer la qualité des logements en centre-ancien pour prévenir la paupérisation
- ⇒ Lutter contre l'habitat dégradé et la vacance pour renforcer l'attractivité du centre ancien
- ⇒ Garantir l'efficacité énergétique des logements anciens
- ⇒ Proposer une offre diversifiée de logements pour permettre des parcours résidentiels variés

### **Sur le plan économique**

Le pôle de Cazères est structuré par la présence d'entreprises industrielles. La commune compte 435 entreprises et une hausse de 25,75% entre 2008 et 2018.

Le taux de chômage est de 17% et la population présente des indicateurs de fragilité : des revenus médians de 18.86k€/an et 33% des 715 foyers de l'intercommunalité bénéficiaires du RSA.

Il existe un potentiel touristique autour du développement de la Via Garona.

#### ENJEUX

- ⇒ Accompagner l'installation des entreprises sur le territoire
- ⇒ Maintenir le dynamisme économique et les emplois sur le territoire
- ⇒ Accompagner les populations fragiles et prévenir la paupérisation du territoire

### **Sur le plan des équipements et des services**

Cazères compte 189 cellules commerciales et des zones commerciales à proximité immédiate du centre-ville. La commune accueille une diversité de commerces mais souffre de l'absence de certains commerces clefs en centre-ville (ex : boulangerie). La vacance commerciale augmente depuis 2016, où une étude de revitalisation signalait un taux de vacance de 17%. Aujourd'hui et 5 ans après l'extension de la zone commerciale en périphérie du centre-ville, ce taux s'élève à 20%. Un marché a lieu tous les samedis matins, véritable moteur pour la commune. La commune bénéficie d'une offre scolaire complète et accueille le seul lycée général de l'intercommunalité. La commune compte 5 médecins généralistes en 2021, une offre de santé à conserver.

Une offre d'équipements publics emblématiques existe sur la commune avec une médiathèque, des terrains de sport, des gymnases, une piscine municipale et une salle des fêtes rénovée. Enfin, Cazères souhaite s'appuyer sur la Maison Garonne pour mettre en valeur les bords de fleuve et accueillir des événements d'envergure.

France Services est présent sur la commune et offre un accès aux services publics dans un lieu unique.

#### ENJEUX

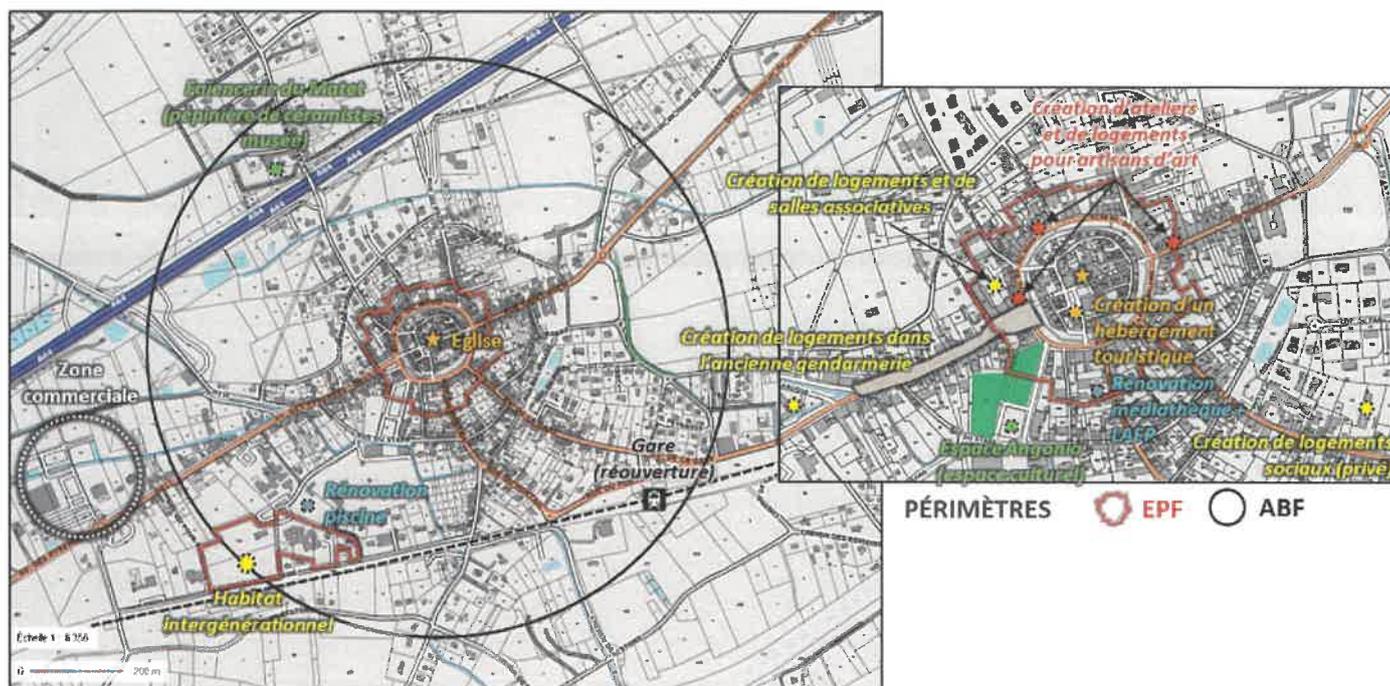
- ⇒ Lutter contre la vacance commerciale
- ⇒ Conserver et conforter l'offre de santé locale
- ⇒ Maintenir la qualité des équipements publics notamment sportifs
- ⇒ Valoriser la Maison Garonne et en faire un levier de rayonnement de la commune

### **Sur le plan des espaces publics**

La commune présente un patrimoine architectural intéressant mais peu mis en valeur. Cazères bénéficie de la présence de la Garonne et de la rivière de l'Hourride, conférant à la commune un paysage urbain unique et un cadre de vie agréable. L'espace public est structuré par la voiture. Des travaux de requalification du centre-ville sont actuellement en cours. 85% des déplacements des habitants de Cazères sont effectués en voiture et 20% des déplacements effectués sur Cazères le sont sur un périmètre interne à la commune.

#### ENJEUX

- ⇒ Végétaliser un espace urbain très minéral
- ⇒ Améliorer les mobilités douces (piéton, vélo...)
- ⇒ Valoriser les bords de l'Hourride et de la Garonne



Carte des principaux pôles et projets à Martres-Tolosane

### Sur le plan démographique

Martres-Tolosane a une population de 2 450 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La commune se distingue par une forte présence de 75 ans et plus : 14% de la population communale en 2018 tandis que la moyenne intercommunale est de 9,8%.

**ENJEUX**

- ⇒ Accompagner le vieillissement de la population
- ⇒ Poursuivre une croissance raisonnée de la population

### Sur le plan de l'habitat

Martres-Tolosane compte 1 307 logements en 2019 dont 84% sont des maisons. On compte 13% de vacance de logement sur la commune en 2019. La commune accueille 8% de logements sociaux.

**ENJEUX**

- ⇒ Garantir l'efficacité énergétique des logements anciens
- ⇒ Rénover les logements anciens pour garantir leur qualité
- ⇒ Développer une offre de logement adaptée à la population âgée

### Sur le plan économique

Martres-Tolosane est intégrée dans le pôle de Cazères et concentre une activité industrielle dynamique. L'artisanat d'art est également très présent autour de la faïencerie, spécificité locale. La commune compte aujourd'hui 16 artisans d'art ou artistes. Cependant, les ateliers de faïences risquent de ne pas être reprises lors du départ des artisans installés. La commune cherche aujourd'hui à installer de nouvelles activités et à préserver et à mettre en valeur les savoirs-faires locaux autour de la faïence. De par son patrimoine et son artisanat d'art, Martres-Tolosane est fléchée comme la porte d'entrée touristique de Cœur de Garonne.

La commune connaît un taux de chômage de 19% en 2019, un revenu médian de 19,75k€/an et accueille 10% des 725 foyers bénéficiaires du RSA à l'échelle intercommunale.

**ENJEUX**

- ⇒ Valoriser la filière métiers d'art et faïencerie
- ⇒ Promouvoir le développement touristique tout en conservant des services et commerces pour la vie quotidienne

### ***Sur le plan des équipements et des services***

A Martres Tolosane, on compte 56 cellules commerciales dont 77% sont localisées en centre-ville. 12% des locaux commerciaux sont vacants, ce taux est relativement faible par rapport au reste de l'intercommunalité, ce qui souligne le dynamisme de la commune. L'offre de restauration classique est relativement limitée en centre-ville avec seulement un établissement. Cependant, l'épicerie bio propose depuis peu une prestation sur place ou à emporter de restauration. Les 2 boulangeries du centre-ville proposent également une restauration rapide à emporter.

Un espace culturel Angonia est en construction. La commune dispose également de multiples équipements sportifs (stade, gymnase, dojo, terrains de tennis, squash...), de nombreuses salles associatives, de 4 lieux d'exposition temporaire publics ou privés, dont Le Grand Presbytère, ainsi que 2 musées labellisés Musée de France.

#### **ENJEUX**

- ⇒ Conserver le dynamisme commercial du centre-ville et prévenir l'évasion vers la zone commerciale d'entrée de ville
- ⇒ Développer une offre de restauration dans le centre-ville pour répondre aux besoins du développement touristique

### ***Sur le plan des espaces publics***

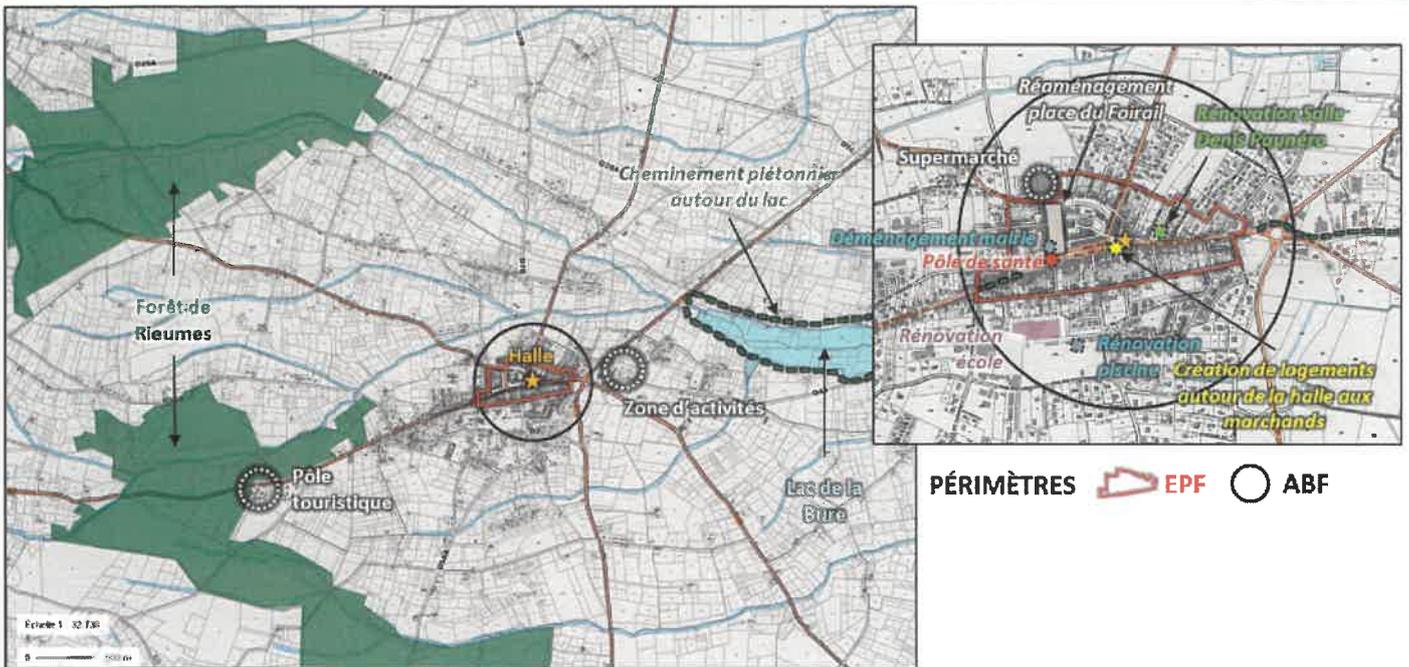
La circulade a fait l'objet d'un réaménagement complet au cours des années 2010, offrant un espace accessible, ombragé et de qualité. Cependant, le manque de respect du stationnement et des limitations de vitesse fait perdre le confort initialement recherché.

Depuis 2008, 3 rues d'entrée de ville ont été rénovées, rendues accessibles et apaisées d'un point de la vitesse et de la circulation. De plus, les travaux se terminent actuellement concernant le réaménagement complet de la place du Général de Gaulle et du pré mitoyen (plus de 9000m<sup>2</sup> en plein centre du village) faisant le lien entre la circulade et les complexes sportifs, scolaires et l'EHPAD.

#### **ENJEUX**

- ⇒ Mettre en valeur la circulade
- ⇒ Poursuivre l'accessibilité et le réaménagement des espaces publics et entrées de ville
- ⇒ Développer un parcours lisible entre les différents lieux culturels de la commune

## A l'échelle de Rieumes



Carte des principaux pôles et projets à Rieumes

### Sur le plan démographique

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune de Rieumes compte 3 746 habitants. Les projections à 2030 estiment que Rieumes gagnera 13% de population avec une augmentation de la part des 0-9 ans.

#### ENJEUX

- ⇒ Accompagner l'augmentation de la population par un développement de l'offre de logements de qualité et le maintien d'une offre de service
- ⇒ Anticiper l'augmentation de la part des 0-9 ans par le développement de l'offre d'équipements scolaires et sportifs à destination de la jeunesse

### Sur le plan de l'habitat

En 2019, la commune compte 1 804 logements dont 12% sont vacants. Les logements vacants se situent principalement en entrée de ville autour de la rue du Carrey et autour de la halle aux marchands. La commune présente une certaine dynamique de construction de logements neufs avec 1 745m<sup>2</sup> de logements neufs commencés en 2018. La commune compte 5% de logements sociaux, soit davantage qu'à l'échelle intercommunale. Une dynamique importante de construction de logements sociaux est soulignée même si le nombre de logements disponibles est encore loin de répondre aux besoins de la population du territoire, dont près de 70% est éligible à un logement social.

#### ENJEUX

- ⇒ Accompagner les parcours résidentiels des habitants en proposant des produits résidentiels variés
- ⇒ Prévenir la paupérisation du centre-ville en développant une offre de logements variés et de qualité
- ⇒ Lutter contre la vacance pour renforcer l'attractivité du centre ancien
- ⇒ Garantir l'efficacité énergétique des logements anciens

### Sur le plan économique

On compte 1 167 emplois dans la zone de Rieumes. Le nombre d'emplois disponibles dans la zone augmente depuis 2008. 42% des emplois présents dans la zone appartiennent à la catégorie socio-professionnelle « employés ». 66% des actifs de Rieumes travaillent dans une autre commune. La proximité toulousaine génère d'importants flux pendulaires. Un pôle touristique structurant existe sur la commune autour des activités de loisirs : le parc d'aventure Tepacap et le parc animalier La Ferme du Paradis. La structuration de la future route d'Artagnan est également un potentiel gage d'attractivité touristique pour la commune.

La population présente des signes de fragilité importants : le taux de chômage est de 14% et 27% de la population n'a aucun diplôme et 28% à un diplôme équivalent CAP/BEP.

## ENJEUX

- ⇒ Appuyer le développement d'une économie locale pour prévenir l'effet « ville-dortoir » de la métropole toulousaine
- ⇒ Conforter le pôle touristique et de loisirs

### **Sur le plan des équipements et des services**

Rieumes est une polarité commerciale bien identifiée qui bénéficie d'une offre complète avec environ 1 commerce pour 40 habitants – vs 1 commerce pour 45 habitants dans les villes de taille comparable. Le taux de vacance commerciale est de 14%, soit inférieur à celui observé sur des communes de taille comparable. Les quelques cellules commerciales vacantes sont principalement concentrées en entrée de ville et autour de la halle aux Marchands. Un marché se tient tous les jeudis matins. La commune bénéficie d'une offre de restauration complète.

On trouve également sur la commune une offre d'équipements complète : équipements sportifs, médiathèques.

Une maison de santé est en cours de structuration sur la commune de Rieumes. L'intégralité des services publics sont présents à Rieumes faisant de la commune un pôle de proximité complet. L'offre éducative est également bien présente, allant de la petite enfance au lycée professionnel rural.

France Services est présent sur la commune et offre un accès aux services publics dans un lieu unique.

## ENJEUX

- ⇒ Maintenir une offre de service étoffée à destination des habitants, offre faisant de Rieumes un véritable pôle au nord de l'intercommunalité, au cœur d'un territoire rural
- ⇒ Prévenir la dévitalisation du cœur de bourg en limitant la reprise des commerces par des activités de service

### **Sur le plan des espaces publics**

Le passé marchand de Rieumes se manifeste au travers de ses grandes places et de ses deux halles, dont une place des Marchands est protégée au titre des Monuments Historiques. De nombreuses maisons de caractères à colombage datant du XVème siècle sont présentes le long des allées de la Libération et jusqu'ici peu mises en valeur. Les différentes places publiques sont peu mises en valeur et occupées par de nombreuses places de stationnement à proximité du cœur marchand de la ville. De manière générale, des problématiques d'accessibilité sont à noter sur la commune.

## ENJEUX

- ⇒ Mettre en valeur et adapter les espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques et de confort pour maintenir le dynamisme commercial du centre-bourg
- ⇒ Faciliter les déplacements piétons et améliorer l'accessibilité pour tous les usagers

	Démographie	Habitat	Economie	Equipements et services	Mobilité et espaces publics
<b>CŒUR DE GARONNE</b>	<p>Accompagner la dynamique démographique via le développement d'une offre de logements diversifiés et le maintien de services de qualité</p> <p>Prévenir un phénomène de ville dortoir par rapport à Toulouse</p>	<p>Garantir une répartition équilibrée des logements sociaux sur l'ensemble de l'intercommunalité</p> <p>Assurer une rénovation des logements anciens et une adaptation des logements aux besoins de la population (famille, population vieillissante...)</p> <p>Accélérer la rénovation énergétique des logements privés</p> <p>Encadrer et accompagner la consommation foncière et la construction de neuf</p> <p>Développer une offre diversifiée de logements pour proposer des parcours résidentiels variés sur le territoire</p>	<p>Prévenir l'exacerbation des disparités sociales et économiques entre le nord et le sud de l'intercommunalité</p> <p>Accompagner un développement économique et le desserrement équilibré des activités du bassin toulousain sur l'ensemble de l'intercommunalité</p> <p>Accompagner et structurer le développement de l'offre touristique</p>	<p>Assurer le maintien d'équipements et de services de qualité à l'échelle de l'intercommunalité</p> <p>Travailler sur une mutualisation des équipements lourds pour limiter les besoins d'investissement</p> <p>Garantir l'accessibilité des équipements et services depuis les centre-bourgs pour prévenir la dépendance à la voiture</p>	<p>Développer une offre de mobilité à l'échelle intercommunale pour favoriser le report modal de la voiture vers les transports en communs</p> <p>Développer les liaisons douces</p> <p>Garantir l'accessibilité des différents pôles au sein de l'intercommunalité</p>

	Démographie	Habitat	Economie	Equipements et services	Mobilité et espaces publics
<b>CAZERRES-SUR-GARONNE</b>	<p>Accompagner l'augmentation de la population</p> <p>Anticiper le vieillissement de la population</p>	<p>Améliorer la qualité des logements en centre-ancien pour prévenir la paupérisation</p> <p>Lutter contre l'habitat dégradé et la vacance pour renforcer l'attractivité du centre ancien</p> <p>Garantir l'efficacité énergétique des logements anciens</p>	<p>Accompagner l'installation des entreprises sur le territoire</p> <p>Maintenir le dynamisme économique et les emplois sur le territoire</p> <p>Accompagner les populations fragiles et prévenir la paupérisation du territoire</p>	<p>Lutter contre la vacance commerciale</p> <p>Conserver et conforter l'offre de santé locale</p> <p>Maintenir la qualité des équipements publics notamment sportifs</p> <p>Valoriser la Maison Garonne et en faire un levier de rayonnement de la commune</p>	<p>Végétaliser un espace urbain très minéral</p> <p>Améliorer les mobilités douces (piéton, vélo...)</p> <p>Valoriser les bords de l'Hourride et de la Garonne.</p>
<b>MARTRES - TOLOSANE</b>	<p>Accompagner le vieillissement de la population</p> <p>Maintenir une croissance raisonnée de la population</p>	<p>Garantir l'efficacité énergétique des logements anciens</p> <p>Rénover les logements anciens pour garantir leur qualité</p> <p>Développer une offre de logement adaptée à la population âgée</p>	<p>Valoriser la filière métiers d'art et faïencerie</p> <p>Promouvoir le développement touristique tout en conservant des services et commerces pour la vie quotidienne.</p>	<p>Conserver le dynamisme commercial du centre-ville et prévenir l'évasion vers la zone commerciale d'entrée de ville</p> <p>Développer une offre de restauration dans le centre-ville pour répondre aux besoins du développement touristique</p>	<p>Mettre en valeur la circulade</p> <p>Développer un parcours lisible entre les différents lieux culturels de la commune</p>
<b>RIEUMES</b>	<p>Accompagner l'augmentation de la population par un développement de l'offre de logements de qualité et le maintien d'une offre de service</p> <p>Anticiper l'augmentation de la part des 0-9 ans par le développement de l'offre d'équipements scolaires et sportifs à destination de la jeunesse</p>	<p><b>Accompagner les parcours résidentiels des habitants</b></p> <p><b>Prévenir la paupérisation du centre-ville en développant une offre de logements variés et de qualité</b></p> <p><b>Lutter contre la vacance pour renforcer l'attractivité du centre ancien</b></p> <p>Garantir l'efficacité énergétique des logements anciens</p>	<p>Appuyer le développement d'une économie locale pour prévenir l'effet « ville-dortoir » de la métropole toulousaine</p> <p>Conforter le pôle touristique et de loisirs</p>	<p>Maintenir une offre de service étoffée à destination des habitants, offre faisant de Rieumes un véritable pôle au nord de l'intercommunalité, au cœur d'un territoire rural</p> <p>Prévenir la dévitalisation du cœur de bourg en limitant la reprise des commerces par des activités de service</p>	<p>Mettre en valeur et adapter les espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques et de confort pour maintenir le dynamisme commercial du centre-bourg</p> <p>Faciliter les déplacements piétons et améliorer l'accessibilité pour tous les usagers</p>

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de la présente convention d'ORT sont communes aux villes signataires. Les spécificités propres de chacune des communes ont conduit à dégager une ligne directrice permettant de mettre en évidence les axes forts de leur projet de revitalisation.

### Orientation 1 : Maintenir un cœur de bourg attractif pour la vie quotidienne et la cohésion sociale

L'enjeu de cette première orientation est de conforter les trois bourgs dans leurs rôles de centralités à l'échelle intercommunale en agissant sur les problématiques du logement, du commerce, des services et équipements et des espaces publics. Autant de dimensions qui leurs permettront d'être des communes où la qualité de vie est réelle. Cette orientation se décline ainsi en 5 axes :

- 1.1 Agir pour l'amélioration de l'habitat et la diversification de l'offre de logements dans un contexte de sobriété foncière.
- 1.2 Conforter et accompagner le dynamisme commercial des centres-bourgs
- 1.3 Maintenir une offre de services et d'équipements de qualité pour les habitants du territoire
- 1.4 Requalifier les espaces publics et les entrées de ville

### Orientation 2 : Faire rayonner et protéger les patrimoines culturels, bâtis et naturels

Chacune des trois communes dispose d'un patrimoine propre et varié. L'enjeu est de le valoriser et d'en faire un socle de la redynamisation, affirmant l'identité des trois centres-bourgs tout en travaillant sur leurs complémentarités. Cette orientation se décline en 3 axes :

- 2.1 Valoriser le patrimoine bâti, l'histoire et les savoirs-faires locaux
- 2.2 Préserver les paysages naturels et la biodiversité par sa mise en valeur et la sensibilisation du grand public
- 2.3 Développer l'offre touristique et culturelle pour animer les centres-bourgs et attirer les visiteurs

### Orientation 3 : Adapter les territoires aux les transitions énergétiques, écologiques et socioéconomiques

La politique de redynamisation PVD s'inscrit dans un contexte de tension écologique et de nécessaire transition environnementale et énergétique. La question des mobilités et de l'accessibilité des centres-bourgs est transversale à l'ensemble de la politique déployée mais est traitée ici sous l'angle des mobilités durables. La politique de redynamisation vise ainsi à inscrire les communes dans un projet durable et soutenable à la fois sur le plan environnemental et sur le plan social.

Cette orientation se décline en 3 axes :

- 3.1 Développer les mobilités douces et alternatives
- 3.2 Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements publics
- 3.3 Accompagner la production d'énergies renouvelables et les projets durables pour l'environnement et le territoire.

Cazères a ainsi développé son projet autour de l'**identité de la Garonne**, Martres-Tolosane autour des **métiers d'art** tandis que Rieumes se positionne comme la **ville à la campagne**.

## Les axes forts du projet de revitalisation par commune

### CAZERES-SUR-GARONNE

Renouer avec la Garonne, marqueur de son paysage naturel et urbain et de la qualité du cadre de vie

Embellir et animer les bords de fleuve

Redonner de la fierté aux habitants sur leur patrimoine et sur le dynamisme du centre-ville

### MARTRES-TOLOSANE

Une ville d'art et de culture, jouant sur son patrimoine architectural et ses savoir-faires

Développer des équipements structurants (culture, faïence)

Faire rayonner la cité par des démarches de labellisations et conforter le dynamisme du cœur de bourg

### RIEUMES

Une ville à la campagne, un pôle de services complet dans un cadre naturel et paysager agréable

Renforcer les services du quotidien et leur qualité (éducation, offre de santé, équipements sportifs)

Préservation et valorisation des espaces naturels (lac, forêt) contribuant à la qualité de vie locale

## Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention. Plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI ont été définis et figurent parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

### 4.1. Les actions

Les 116 actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans le cahier des fiches actions en annexe 3 de la présente convention. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné. Une vue d'ensemble des actions est reprise dans le tableau à la page suivante (conseil de lecture ci-dessous).

#### Orientation stratégique X

##### Axe stratégique XX

XX.XX	Action portée sur les communes de Cazères-sur-Garonne, Martres-Tolosane, Rieumes
XX.XX C	Action portée sur la commune de Cazères-sur-Garonne
XX.XX MT	Action portée sur la commune de Martres-Tolosane
XX.XX R	Action portée sur la commune de Rieumes

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles. Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier. Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

## Orientation 1 - Maintenir un cœur de bourg attractif pour la vie quotidienne et la cohésion sociale

### Axe 11. Agir pour l'amélioration de l'habitat et la diversification de l'offre de logements dans le contexte de sobriété foncière

11.01	Promotion des dispositifs d'accompagnement des particuliers dans leurs projets de logements
11.02 C	Etude pré-opérationnelle Habitat
11.03 C	Mise en place d'une Opération Façades
11.03 MT	Mise en place d'une Opération Façades
11.03 R	Mise en place d'une Opération Façades
11.04 C	Lancement d'une procédure coercitive et réhabilitation d'un immeuble dégradé, boulevard Jean Jaurès
11.04 R	Lancement de procédures pour remobiliser les logements vacants autour de la halle aux Marchands
11.05	Dispositifs de lutte contre l'habitat vacant, dégradé et insalubre
11.06 C	Réhabilitation et création de logements : îlot Mazoyer et ancienne gendarmerie
11.06 MT	Création de logements : cour du Matet, ancienne gendarmerie, terrain des sapins
11.07 R	Création de logements à la place des ateliers municipaux
11.08 R	Réhabilitation de l'ancienne médiathèque : création de logements aux étages

### Axe 12. Conforter et accompagner le dynamisme commercial des centres-bourgs

12.01	Stratégie foncière, accompagnement des porteurs de projet + veille sur la transmission d'activités
12.02	Dispositifs de lutte contre la vacance des locaux commerciaux
12.03 C	Mon Centre-Bourg a un Incroyable Commerce : concours - marathon créatif
12.04 C	Cazères Smart Village : application, marketplace, livraison
12.05 C	Cazères Smart Village : carte-cadeau commerces de proximité
12.06 R	Promotion, communication sur l'application Intramuros
12.07 MT	Création de commerces : Maison Tarravilla + Tivoli
12.08 MT	Pôle Gare : création d'un local commercial et de bureaux dans le bâtiment voyageurs
12.09 C	Cazères Smart Village : création d'un point relais
12.10 R	Réhabilitation de l'ancienne médiathèque : création d'un local commercial

### Axe 13. Maintenir une offre de services et d'équipements de qualité pour les habitants du territoire

13.01 C	Réorganisation/transformation des écoles
13.02 R	Rénovation globale de l'école élémentaire
13.03 C	Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle et aménagement de ses abords
13.03 R	Maison de santé : aménagement des locaux de l'ancienne trésorerie et ses abords
13.04 R	Nouvelle mairie : aménagement de l'ancien foyer logements et ses abords
13.05 MT	Création d'une unité d'hébergement renforcé en lien avec l'EHPAD
13.06 MT	Remplacement de la bâche de couverture du terrain de tennis couvert
13.07 R	Rénovation du gymnase
13.08 MT	Travaux de réhabilitation de la piscine municipale
13.08 R	Réhabilitation de la piscine municipale - Tranches 2
13.09 MT	Réhabilitation du city stade
13.10 MT	Création d'un espace socioculturel : médiathèque, lieu d'accueil enfant-parent, PMI
13.11 R	Transformation de la mairie actuelle en tiers-lieux : bureaux et salles associatives
13.12 MT	Création d'un pôle associatif - cour du Matet et aménagement des abords
13.13 C	Transformation de l'ancien Trésor Public
13.14 R	Réflexion sur de nouveaux usages pour la salle Denis Paunéro

#### **Axe 14. Requalifier les espaces publics et les entrées de ville**

14.01 C	Requalification du Centre-Bourg Tranche 3 : Boulevard Jean Jaurès
14.02 C	Requalification du Centre-Bourg Tranche 4 : Place Jules Ferry
14.03 MT	Tour de ville Tranche 3 : place de la Trinité + Avenue des Pyrénées
14.04 MT	Achat terrain Maison Lossant : création parking et jardin publics
14.05 R	Elaboration d'un plan-guide
14.06 C	<b>Mise en place d'un règlement local de publicité</b>
14.06 MT	<b>Mise en place d'un règlement local de publicité</b>
14.06 R	<b>Mise en place d'une charte des enseignes</b>

### **Orientation 2 - Faire rayonner et protéger les patrimoines culturels, bâtis et naturels**

#### **Axe 21. Valoriser le patrimoine bâti, l'histoire et les savoir-faires locaux**

21.01	Panneaux patrimoines
21.02 C	Réouverture de la salle du Trésor de l'Eglise
21.03 C	Mémoires de la vie locale : anciennes activités, restauration panneaux directionnels et publicités peintes
21.03 MT	Mémoires de la vie locale : recueil de témoignages savoir-faire des faïenciers
21.04 MT	Restauration et mise en valeur des sarcophages
21.05 MT	Réflexion mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable
21.06 R	Rénovation du château d'eau
21.07 MT	Réhabilitation de l'atelier d'art et du four faïencier de la Maison Cabaré
21.08 MT	Réhabilitation de 2 ateliers-logements rue Saint-Roch
21.09 MT	Création d'un atelier-logement dans l'ancienne maison Barrère
21.10 MT	Créer une indication géographique pour la faïence de Martres-Tolosane
21.11 MT	Création de la route de la romanité - Numérisation du patrimoine

#### **Axe 22. Préserver les paysages naturels et la biodiversité par sa mise en valeur et la sensibilisation du grand public**

22.01 C	Création d'un espace naturel sensible
22.01 MT	Création d'un espace naturel sensible autour du barrage
22.01 R	Création d'un espace naturel sensible
22.02 C	Atlas de la biodiversité communale
22.03 R	Parcours de santé et éducation à la forêt, mise en valeur de l'arboretum
22.04 R	Reforestation et diversification des essences d'arbres et de fleurs
22.05 MT	Parcours nature : chemin de randonnée avec panneaux d'interprétation faune-flore

#### **Axe 23. Développer l'offre touristique et culturelle pour animer les centres-bourgs et attirer les visiteurs**

23.01 MT	Réhabilitation de la Faïencerie du Matet : visite, animation, pépinières
23.02 MT	Redynamisation du musée de France et création d'un parcours de la terre
23.03 C	Transformation galerie sous l'église en lieu d'exposition temporaire
23.04 C	Renforcement de l'offre culturelle : partenariats avec Pronomade(s) et Festival du Comminges
23.04 MT	Espace Angonia : ouverture et développement de la programmation culturelle
23.04 R	Renforcement de l'offre culturelle : aménagement de locaux pour l'école de musique
23.05 C	Dynamisation de la Maison Garonne
23.06 C	Création du Festival des Fleuves du Monde
23.07 MT	Création d'un chemin de randonnée vers la table d'orientation Cassagnau

23.07 R	Création d'un chemin de randonnée "Tour du lac de la Bure"
23.08 MT	Création d'une boucle équestre en lien avec la Route européenne d'Artagnan
23.08 R	Création d'aménagements pour accueillir la Route européenne d'Artagnan
23.09 R	Liaisons douces pôles touristiques – centre-ville
23.10 MT	Maison Mas : aménagement d'une auberge du Comminges et des abords
23.11 MT	Création d'une aire de repos avec mobilier urbain entrée Nord
23.12 C	Animation/embellissement des berges de la Garonne
23.13 MT	Candidatures aux labels : Petites Cités de Caractère, Village-Étape et Haltes - Chemins de St-Jacques

### Orientation 3 - Adapter les territoires aux les transitions énergétiques, écologiques et socioéconomiques

#### Axe 31. Développer les mobilités douces et alternatives

31.01 C	Dans Cazères à Vélo : création et aménagement de liaisons cyclables
31.01 MT	Martres à Vélo : création et aménagement de liaisons cyclables
31.01 R	Création et aménagement de liaisons douces
31.02 C	Amélioration des accès piétons à la gare et au lycée
31.03 MT	Création d'une liaison piétonne entre la rue des Jardins et la cour du Matet
31.04 C	Mise en place d'une zone 30
31.05 C	Dans Cazères à Vélo : Mise à disposition de vélos auprès des publics scolaires
31.06 C	Dans Cazères à Vélo : Installation de stationnements vélos sécurisés
31.06 R	Installation de stationnements vélos sécurisés
31.07 MT	Aménagement de bornes électriques pour les vélos
31.08 MT	Aménagement d'une borne de recharge véhicules électriques Pl. de la Trinité
31.09 MT	Pôle Gare : développement du stationnement et aménagement parvis
31.10 R	Optimisation des lignes régulières lio

#### Axe 32. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements publics

32.01 C	Remplacement des lampes de l'éclairage public par des lampes LED
32.01 MT	Remplacement des lampes de l'éclairage public par des lampes LED
32.01 R	Remplacement des lampes de l'éclairage public par des lampes LED
32.02 MT	Suivi de la consommation électrique au travers de capteurs et d'éléments de mesure
32.03 C	Réhabilitation des ateliers municipaux
32.03 MT	Création d'un nouveau bâtiment pour les ateliers municipaux
32.04 MT	Rénovation énergétique des bâtiments communaux
32.04 R	Rénovation énergétique des bâtiments communaux

#### Axe 33. Accompagner la production d'énergies renouvelables et de projets durables pour l'environnement et le territoire

33.01 C	Productions d'énergie solaire sur d'anciennes friches
33.01 MT	Productions d'énergie solaire sur d'anciennes friches
33.02 MT	Pose d'ombrières photovoltaïques sur des parkings
33.02 R	Pose d'ombrières photovoltaïques sur des parkings
33.03 R	Panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics
33.04 C	Création d'un méthaniseur
33.05 MT	Création de systèmes de géothermie à l'EHPAD et à l'école
33.05 R	Création d'un système de géothermie à l'école

33.06 C	Désimperméabilisation de la place de l'Enclos
33.07 R	Désimperméabilisation de la place du Foirail
33.08 C	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des espaces verts
33.09 MT	Régie maraîchère municipale : acquisition de terrains
33.10 R	Intégrer les produits locaux dans la restauration collective et le marché

## 4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

## Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Le PETR du Pays Sud Toulousain représente également un partenaire ressource et volontaire pour accompagner la collectivité aux plans techniques (ingénierie) et financiers (contractualisations, y compris européennes).

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Cazères, Martres-Tolosane et Rieumes assument leurs rôles de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de

s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les communes signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### **6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics**

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement

peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

**Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.**

## 6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier.

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

**Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.**

## 6.5. Engagements du Département

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne soutient historiquement les investissements et les projets qui redynamisent les communes et leur bassin de vie. Voiries, équipements publics, habitat, espaces publics, infrastructures numériques, équipements culturels, sportifs, de santé, projets touristiques, environnementaux mais également ingénierie de projet sont autant de domaines sur lesquels il intervient tant sur le plan technique que financier.

Les services du Département étudieront les dossiers de demandes de subvention adressés au Conseil départemental selon ses règlements en vigueur et selon les modalités relatives aux programmations des Contrats de territoire et des Contrats de projets ainsi que dans le cadre des programmations et interventions sectorielles classiques.

En tant que délégataire des aides à la pierre, le Conseil départemental pourra également apporter son soutien financier sur fonds délégués de l'Etat, tant pour les aides à l'habitat social public que pour les aides à l'amélioration de l'habitat privé, en aides aux travaux comme en financement de dépenses d'ingénierie d'opérations programmées de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Enfin, le Conseil départemental participera aux comités techniques et comités de pilotage organisés à l'occasion du suivi et de l'état d'avancement des projets découlant de cette convention.

## 6.6. Engagements des autres partenaires publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

### 6-6-1. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, le territoire bénéficie de l'assistance au management de projet financé par la Banque des Territoires, équivalent à 50 jours de travail. Cette mission réalisée par le cabinet Espelia permet d'accompagner le chef de projet et les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de revitalisation au travers de courtes missions. Le cabinet est notamment intervenu sur la synthèse des diagnostics existants, l'organisation d'ateliers, l'élaboration d'une stratégie de valorisation du patrimoine communal, l'étude de marché de l'hébergement touristique de la Maison Mas à Martres-Tolosane et l'appui technique à la rédaction de la convention.

### 6-6-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de

revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

### 6-6-3. Action Logement

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés.

### 6.6.4 Le PETR du Pays Sud Toulousain

Dans le cadre de ses missions et dispositifs rappelés en préambule, le PETR Pays Sud Toulousain s'engage en particulier à suivre et accompagner la démarche menée par la Communauté de Communes Cœur de Garonne et les 3 Communes concernées, à l'aune de leurs projets de territoire et de leur stratégie de revitalisation de centre-bourg.

Le PETR Pays Sud Toulousain se positionne en partenaire privilégié et met à disposition de la collectivité, autant que de besoin et autant que faire se peut, son ingénierie spécialisée dans les champs de la culture, de l'énergie et du climat, de la santé et de l'urbanisme, mais aussi au travers de ses contractualisations financières (Union européenne / LEADER + ATI, Etat / CRTE et Région / CTO).

## 6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.8. Maquette financière

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total. Elle est jointe en annexe 4.

## Article 7 : Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,

- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

**Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.**

→ **Un Comité de pilotage unique aux 3 communes signataires :**

Un seul Comité de pilotage, à minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi financier et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels. Il se réunira une fois par an.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier le Pays Sud Toulousain, porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

→ **Un Comité technique spécifique à chaque commune signataire :**

Un comité technique intermédiaire aux comités de pilotage pourra être organisé sur chacune des communes en cours d'année afin d'évoquer plus spécifiquement les projets de celles-ci.

## Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des

- projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
  - Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
  - Propose les évolutions des fiches orientations ;
  - Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

## Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention

- « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

La convention entrera en vigueur le jour de la signature du présent contrat par l'Etat, la commune et l'EPCI. Elle sera effective pour une durée de 5 ans, à compter de cette date de signature.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

## Article 15 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

Signé à Carbonne, le ..... 19 JUIN 2023 ..... 2023 par

**M. Jean-Luc RIVIERE**  
Maire de Cazères-sur-Garonne



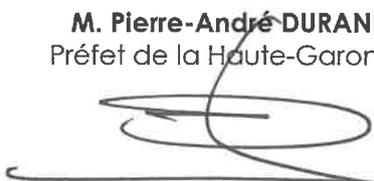
**M. Loïc GOJARD**  
Maire de Martres-Tolosane



**M<sup>me</sup> Jennifer COURTOIS-PERISSE**  
Maire de Rieumes



**M. Pierre-André DURAND**  
Préfet de la Haute-Garonne



**M. Paul-Marie BLANC**  
Président de la communauté de communes Cœur de Garonne



**M<sup>me</sup> Carole DELGA**  
Présidente du conseil régional d'Occitanie



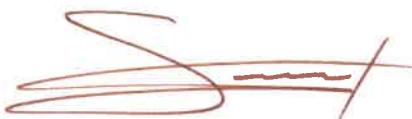
**M. Sébastien VINCINI**  
Président du conseil départemental de la Haute-Garonne



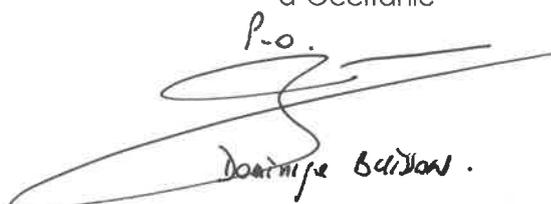
**M. Gérard ROUJAS**  
Président du PETR du Pays Sud Toulousain

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 27 30 34  
www.paysstoutousain.fr

**M<sup>me</sup> Olivier LIVROZET**  
Directeur territorial de la Caisse des Dépôts et Consignations



**M<sup>me</sup> Sophie LAFENETRE**  
Directrice de l'établissement public foncier d'Occitanie



**BANQUE DES TERRITOIRES**  
Groupe Caisse des Dépôts  
Direction régionale Occitanie  
97, rue Pierre Paul Riquet  
31073 TOULOUSE CEDEX 7

## Sommaire des annexes

Annexe 1 : synthèse des éléments de diagnostics disponibles sur le territoire

Annexe 2 : Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 3 : Cahier des fiches actions

Annexe 4 : Maquette financière du programme